

COMITÉ COVID-19

Service des ressources matérielles

Équipe Environnement sain et sécuritaire



Commission
scolaire
de Montréal

RETOUR AU TRAVAIL EN TEMPS DE PANDÉMIE – SRM

ÉQUIPE D'EXPLOITATION DES BÂTIMENTS.

NOUVELLE CONSIGNE GÉNÉRALE DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE LA PANDÉMIE CAUSÉE PAR LE COVID-19.

RETOUR AUX ACTIVITÉS DU SRM

Il est important de noter que, malgré l'autorisation de reprendre nos activités, certaines mesures actuelles (distanciation sociale, mesures d'hygiène, etc.) devront demeurer en place pour une durée indéterminée. Le comité COVID-19 assurera la mise à jour de ce document de façon assidue.

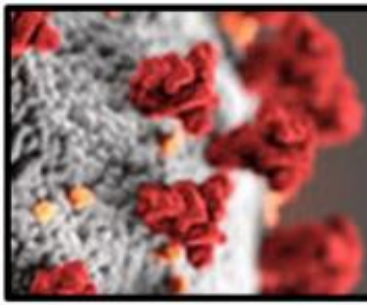
Le présent document est structuré de la manière suivante : une section de consignes applicables à tous les travailleurs et toutes les travailleuses et des sections complémentaires par corps de métier pour lesquelles nous jugeons que des informations supplémentaires soient nécessaires.

CONSIGNES APPLICABLES À TOUS ET TOUTES :

- Il faut informer les employés de **ne pas se présenter au travail s'ils** :
 - **Présentent des symptômes** suggestifs de la COVID-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat ou du goût sans congestion nasale ou autres symptômes identifiées par la Direction de la Santé publique);
 - Ont été en contact direct avec une personne atteinte de la COVID-19 ou sous investigation;
- Il faut privilégier le télétravail afin de limiter les contacts physiques.

Organisation du travail

- Si la présence physique est nécessaire, il faut favoriser le travail en solo;
- L'organisation du travail devra être adaptée afin de permettre la distanciation physique (distance d'au moins 2 mètres ou barrière physique entre les personnes), notamment par :
 - L'aménagement de l'espace physique;
 - La mise en place d'un horaire et d'une rotation de la présence physique des personnes;
 - La répartition du travail
- Pour les travaux dont l'exécution nécessitent d'être au moins 2, il faut planifier et élaborer une stratégie des activités de travail permettant la meilleure protection de chacun (distanciation physique d'au moins 2 mètres, masque, gants);
- Les équipes doivent toujours être formées des mêmes personnes (aucune rotation dans les membres des équipes);
- Les consignes générales en lien avec les mesures de prévention doivent être transmises lors de rencontres quotidiennes (par exemple, lors des rencontres matinales). Il sera important de favoriser les échanges et les dialogues. Rappelons que la répétition des messages de prévention augmente leur efficacité;
- Lors des rencontres quotidiennes de début ou de fin de quart de travail, il faudra rappeler les mesures d'hygiène générales, notamment le lavage des mains (méthode et fréquence)



COMITÉ COVID-19

Service des ressources matérielles

Équipe Environnement sain et sécuritaire



Commission
scolaire
de Montréal

et l'étiquette respiratoire. Pour plus de détails, consultez la Capsule *Mesures d'hygiène à respecter, en tout temps, par les ouvriers du SRM*.

- Substituer, autant que faire se peut, les réunions en présence physique par des réunions tenues à distance (à l'aide des moyens technologiques appropriés).

Procédures de travail

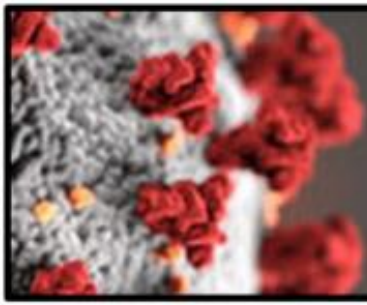
- Lorsque la nature du travail rend impossible de maintenir d'une distance de 2 mètres entre les travailleurs pour une durée de plus de 15 minutes, les équipements de protection individuels suivants sont nécessaires (voir l'annexe ci-dessous pour une description en images) :
 - Des gants de nitrile¹;
 - Des lunettes de sécurité (ou une visière, à condition qu'elle n'occasionne pas d'autres risques pour le travailleur qui choisit de la porter);
 - Un masque de procédure, une pièce faciale filtrante N95 ou un demi-masque élastomère à filtres P-100²;
- Pour les rencontres qui doivent être tenues en présence physique, il faudra prévoir de la tenir dans un lieu suffisamment grand pour permettre le maintien d'une distance d'au moins 2 mètres entre les personnes;
- Le travail doit être effectué de telle sorte qu'il maintienne au minimum le nombre d'objets ou d'outils à partager;
- Il faut désinfecter les surfaces et les objets fréquemment touchés ou partagés (table, chaise, poignée de porte, stylo, escabeau, outil à main, etc.) avec un produit désinfectant et un linge ou un papier propre;
- Idéalement, les travailleurs devraient, à la fin de leur quart, retirer leurs vêtements, les déposer dans un contenant fermé et les laver à l'eau chaude avec un détergent à lessive conventionnel une fois arrivés à la maison.

Transport

- Favoriser le transport en solo (une seule personne dans un véhicule en déplacement);
- Si le transport en solo est impossible, les consignes suivantes doivent être respectées :
 - Le véhicule doit être occupé à moins de 50 % (ex. : Un véhicule pouvant transporter 5 personnes ne peut contenir plus de 2 personnes.);
 - Les occupants devront éviter de s'asseoir côte-à-côte;
 - Si un véhicule est utilisé plus d'une fois par les mêmes personnes, les places doivent être maintenues fixes (ex. : Le conducteur est toujours la même personne et le passage est toujours assis au même endroit.);
 - Les travailleurs devront se laver les mains au moins 20 secondes avant l'entrée et à la sortie du véhicule;
 - Il faut éviter de parler durant le déplacement;
 - Si la distance entre les personnes est de moins de 2 mètres dans le véhicule, les équipements de protection individuels devront être portés (voir la section Procédures de travail ci-dessus);

¹ Le travailleur doit laver ses mains après avoir retiré ses gants de nitrile.

² Il est important de noter que le port du demi-masque avec filtres P-100 ne protège pas les autres ouvriers mais seulement la personne qui le porte (les filtres vont bloquer les gouttelettes vers le porteur du masque mais la valve d'échappement du masque n'a aucun filtre. Ce qui indique que les gouttelettes expirées par le porteur de masque seront expulsées dans l'air ambiant). Tous les travailleurs devront porter le demi-masque avec filtres P-100 si cette option est choisie par les ouvriers afin qu'il y ait présence de protection collective.



COMITÉ COVID-19

Service des ressources matérielles
Équipe Environnement sain et sécuritaire



Commission
scolaire
de Montréal

- Les véhicules devront être désinfectés à l'aide d'un produit désinfectant et d'un linge ou un papier propre à chaque début et à chaque fin de quart de travail ainsi que lorsqu'ils doivent changer d'utilisateur (voir la Capsule *Consignes à suivre pour le transport dans le cadre du travail* pour les détails des éléments à désinfecter et de la séquence de désinfection) ;

Matériel requis

- Il faut mettre à la disposition des employés le matériel nécessaire (savon, essuie-main, solution hydro alcoolique à 60%, produit désinfectant, poubelle sans contact, etc.);
- Il faut mettre à la disposition des employés les ÉPI jetables requis (ex. masques, filtres, gants);
- Des affiches rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation sociale devraient être installées aux endroits stratégiques;
- Les équipements de protection individuelle habituellement requis doivent continuer d'être utilisés.

CONSIGNES COMPLÉMENTAIRES APPLICABLES À CERTAINS CORPS D'EMPLOI :

Magasiniers

- Il faut veiller à ce que des files de personnes rapprochées ne se créent pas devant le magasin;
- Il pourrait s'avérer judicieux d'installer des repères physiques au sol (lignes, autocollants, cônes, etc.) pour indiquer la distance de 2 mètres à respecter entre les personnes dans la file d'attente;
- Les magasiniers doivent porter des gants à chaque manipulation d'équipements ou de fournitures. Lorsqu'une séquence de manipulation est terminée, les gants doivent être enlevés et jetés immédiatement³;
- Idéalement, il faut organiser les tâches de telle sorte que les livreurs et fournisseurs puissent déposer les marchandises à l'entrée du magasin pour éviter les allées et venues de personnes;
- Il faut désinfecter le point de contact des paniers ou chariots (là où on le tient) après chaque utilisation avec un produit désinfectant et un linge ou un papier propre;
- Dans la mesure du possible, il faut limiter au minimum les échanges de papiers.

Au besoin, consultez la section *Commerces et services* de la page suivante:

<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail>

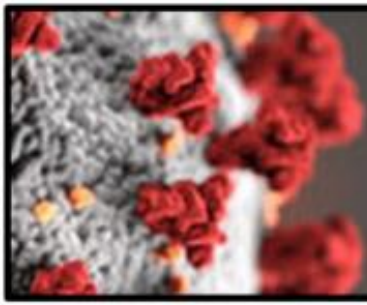
Livreurs

- Idéalement, il faut organiser les tâches de telle sorte que le livreur puisse déposer les marchandises à l'entrée de l'établissement pour éviter les allées et venues dans les locaux du bâtiment d'expédition;
- Dans la mesure du possible, il faut limiter au minimum les échanges de papiers (ex.: des bons de livraison) et éviter l'échange des stylos (sinon, il faudra une désinfection).

Au besoin, consultez la section *Transport, logistique et livraison* de la page suivante:

<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail>

³ Le travailleur doit laver ses mains après avoir retiré ses gants de nitrile.



COMITÉ COVID-19

Service des ressources matérielles
Équipe Environnement sain et sécuritaire



Commission
scolaire
de Montréal

Déménageurs

- Il faut toujours conserver un espace entre les personnes pour éviter tout contact physique. Si des employés doivent travailler de manière étroite pour une tâche en particulier, ils devront éviter tout contact peau à peau. Ils devront également se laver les mains avant et après l'exécution de cette tâche;
- Les équipements de protection individuelle habituellement requis doivent continuer d'être utilisés;
- Les équipements de soulèvement de charge doivent continuer d'être utilisés. Il faudra laver régulièrement les points de contact à l'aide d'un désinfectant et d'un linge ou un papier propre.

Au besoin, consultez la section *Transport, logistique et livraison* de la page suivante:
<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail>

Conducteurs de véhicule lourd

- Chaque conducteur devra être toujours être assigné au même véhicule;
- Les habitacles devront être aérés le plus souvent possible.

Au besoin, consultez la section *Transport, logistique et livraison* de la page suivante:
<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail>

Gardiens de sécurité

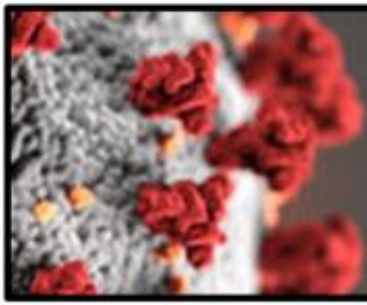
- Une attention particulière devra être portée afin d'éviter de partager du matériel et des équipements avec des collègues ou des visiteurs (ex. : crayons, appareils de communication);
- Dans la mesure du possible, les échanges de papiers devront être limités;
- Il faut maintenir, à l'entrée et à la sortie, une station de lavage des mains (comme un distributeur de solution hydro alcoolique à 60%) et il faut inciter les gens à en faire l'usage à l'entrée et à la sortie (ex. : affiches);
- Les gardiens devront désinfecter les points de contact des visiteurs (après chaque utilisation) avec un produit désinfectant et un linge ou un papier propre (accoudoirs de chaises de salle d'attente, poignée de porte, etc.).

Au besoin, consultez la section *Sécurité et services publics* de la page suivante:
<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail>

Mécaniciens

- Il faut maintenir, à l'entrée et à la sortie, une station de lavage des mains (comme un distributeur de solution hydro alcoolique à 60%) et il faut inciter les gens à en faire l'usage à l'entrée et à la sortie (ex. : affiches);
- Une désinfection du véhicule à l'aide d'un produit désinfectant et d'un linge ou un papier propre avant de le remettre à son utilisateur est nécessaire (voir la Capsule *Consignes à suivre pour le transport dans le cadre du travail* pour les détails des éléments à désinfecter et de la séquence de désinfection);
- Il faut organiser les tâches de telle sorte que les livreurs et fournisseurs des pièces puissent déposer les marchandises à l'entrée du garage pour éviter les allées et venues de visiteurs dans les locaux du bâtiment;
- Dans la mesure du possible, les échanges de papiers et les signatures devront être limités.

Au besoin, consultez la section *Commerces et services* de la page suivante:
<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail>



COMITÉ COVID-19

Service des ressources matérielles

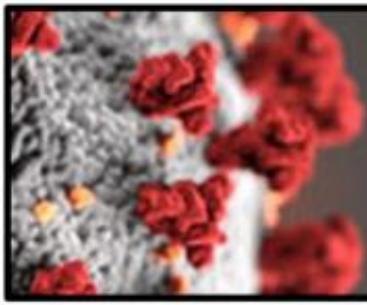
Équipe Environnement sain et sécuritaire



Commission
scolaire
de Montréal

Autres ouvriers spécialisés (peintres, électriciens, menuisiers, plombiers, etc.)

- Une attention particulière devra être portée afin d'éviter de partager des équipements (ex. : outils, coffre, crayons, etc.);
- Pour les objets et outils qui doivent être touchés par plus d'une personne, une désinfection des points de contact à l'aide d'un produit désinfectant et d'un linge ou un papier propre avant de le remettre à un nouvel utilisateur est nécessaire;
- Lorsque les ouvriers ont complété leur travail à un endroit donné, ils devront désinfecter les surfaces qu'ils ont fréquemment touchées à l'aide d'un produit désinfectant et d'un linge ou un papier propre.



COMITÉ COVID-19

Service des ressources matérielles
Équipe Environnement sain et sécuritaire



Commission
scolaire
de Montréal

ANNEXE

LORSQUE LA DISTANCE DE 2 MÈTRES N'EST PAS POSSIBLE :

EN PLUS DES GANTS, QUELS SONT LES ÉPIS DEVANT ÊTRE UTILISÉS PAR LES EMPLOYÉS...



Le demi-masque avec filtres P-100 à coquille rigide et lunette de protection

OU



Le masque de procédure et lunette de protection

OU



La visière de protection et le masque de procédure

Le port de la visière ne doit pas représenter un risque supplémentaire pour la sécurité de l'employé dans la réalisation des tâches.

Éviter les contacts physiques

Les meilleures mesures à appliquer sont de se laver les mains souvent et d'éviter de toucher à son visage.

Dernière mise à jour : 22 mai 2020

Références : INSPQ 2020, CNESST 2020, IRSST 2020